

**Transparence et intégrité :
agir contre la corruption**

-

Réponses de Nicolas Sarkozy aux questions de TI France

-

**Intégralité des réponses de N. Sarkozy aux questions
adressées aux candidats à l'élection présidentielle de 2007**

26 mars 2007

Transparence-International (France) est la section française de Transparency International (TI), la principale organisation de la société civile qui se consacre à la lutte contre la corruption. TI, qui comprend près de 100 sections nationales de par le monde, a son secrétariat international basé à Berlin en Allemagne.

TI sensibilise l'opinion publique aux effets dévastateurs de la corruption et travaille de concert avec les gouvernements, le secteur privé et la société civile afin de développer et mettre en œuvre des mesures visant à l'enrayer.

Rappel : pour chaque question, les candidats avaient le choix entre trois réponses :
1/ « oui », 2/ « non », 3/ « ne se prononce pas ».

1. Éducation

Question posée :

Les « compétences sociales et civiques » sont parmi les sept compétences du « socle commun de connaissances et de compétences » identifiées par le Ministère de l'Éducation Nationale. Elles prennent la forme d'« éducation civique » au collège et d'« éducation civique, juridique et sociale » au lycée. Or, c'est seulement en terminale que l'accent est mis sur les grandes valeurs qui fondent la citoyenneté.

Tout élève doit bien sûr connaître le système politique et administratif dans lequel il vit, mais il doit aussi pouvoir en identifier les dérives, notamment la corruption. Or, les programmes actuels traitent peu du problème, et les enseignants n'y sont pas suffisamment sensibilisés.

Si vous êtes élu(e),

- Seriez-vous d'accord pour donner une place plus importante à l'instruction civique dans les programmes de l'enseignement primaire et secondaire ?

Réponse et commentaires de Nicolas Sarkozy :

réponse = oui

« Une des missions essentielles de l'école républicaine est d'assurer la formation de citoyens libres et éclairés. Je pense que l'école doit dispenser des connaissances, mais aussi des valeurs, parmi lesquelles figurent le respect de l'autorité, la responsabilité, l'intégrité morale. C'est pourquoi je suis favorable à ce que l'instruction civique soit davantage intégrée aux enseignements dispensés par l'école. »

Question posée :

- Seriez-vous d'accord pour introduire un module visant à sensibiliser les élèves aux problèmes de corruption et à leurs conséquences ?

Réponse et commentaires de Nicolas Sarkozy :

réponse = oui

« Je crois que ces sujets ont naturellement vocation à être abordés dans les programmes d'éducation civique. Je souhaite qu'ils le soient de manière objective, afin de ne pas porter atteinte à l'honneur et à la respectabilité des milliers d'élus qui s'investissent pleinement dans leur fonction. »

2. Financement des partis politiques

Question posée :

Selon le Baromètre Mondial de la Corruption publié en 2005 par Transparency International, plus de 55% des personnes interrogées estiment que la corruption affecte « beaucoup » la

vie politique. La Commission Nationale des Comptes de Campagne et des Financements Politiques (CNCCFP) est une autorité administrative indépendante chargée du contrôle financier des partis et des moyens de leurs campagnes. Or, si elle vérifie les comptes de campagne, la loi ne lui reconnaît aucun moyen d'investigation s'agissant des comptes des formations politiques.

Si vous êtes élu(e) :

- Seriez-vous d'accord pour soient conférés à la CNCCFP la compétence et les moyens d'un contrôle effectif sur les comptes des partis politiques?

Réponse et commentaires de Nicolas Sarkozy :

réponse = oui

« Je n'ai aucune hostilité à cette idée, comme à toutes celles qui visent à améliorer la transparence financière de la vie politique. Deux précisions me paraissent néanmoins devoir être apportées :

- conformément à la loi du 11 mars 1988 modifiée (article 11-7), la CNCCFP constate tous les manquements aux règles d'établissement, de certification et de dépôt des comptes des formations politiques. Or ce contrôle est loin d'être purement formel : la Commission examine au fond le travail effectué par les commissaires aux comptes (chargés de certifier les comptes des formations politiques) et peut remettre en cause l'appréciation qu'ils ont portée sur les irrégularités décelées ;

- la CNCCFP ne revendique pas elle-même d'extension de ses pouvoirs de contrôle sur les comptes des partis, mais un approfondissement de sa coopération avec les commissaires aux comptes : « ce n'est que par la combinaison du contrôle des commissaires aux comptes et de celui de la commission que la transparence voulue par le législateur peut être atteinte », indique la Commission dans son dernier rapport d'activité consacré à cette question. »

3. Déclaration de patrimoine

Question posée :

La loi N°88.227 du 11 mars 1988 oblige un certain nombre d'élus à déclarer leur patrimoine au début et à la fin de l'exercice de leur mandat.

TI propose d'une part de rendre cette déclaration annuelle et d'autre part de l'étendre aux revenus et aux avantages en nature liés à leur fonction.

Si vous êtes élu(e) :

- Seriez-vous d'accord pour rendre obligatoire cette déclaration annuelle ?

Réponse et commentaires de Nicolas Sarkozy :

réponse = non pour la déclaration annuelle, oui pour étendre la déclaration aux revenus et avantages en nature liés à la fonction

« Je pense que l'équilibre actuel est le bon. Je suis pour la transparence, pas pour la surveillance et la suspicion. Étendre la transparence aux revenus et aux avantages en nature liés à la fonction, comme le propose Transparency Internationale, me paraît en revanche souhaitable. »

4. Mandats successifs

Question posée :

Dans son rapport de 2004 consacré à la réduction des risques de corruption dans un contexte de décentralisation, TI France propose de modifier la législation en limitant la succession à deux mandats. L'alternance politique favorise en effet la transparence des gestions mais aussi la sanction des irrégularités.

Si vous êtes élu(e) :

- Seriez-vous d'accord pour instaurer une limitation de l'éligibilité pour la même fonction électorale à deux mandats successifs ?

Réponse et commentaires de Nicolas Sarkozy :

réponse = non

« Je suis, comme vous le savez, pour une limitation du mandat présidentiel à deux quinquennats, car dix années sont un temps suffisamment long pour une fonction aussi éminente. Faut-il étendre cette limitation de deux mandats à l'ensemble des autres élus, maires ou députés ? Personnellement, je ne le pense pas. Je ne crois pas que la limitation des mandats ait un effet direct sur la lutte contre la corruption, que je soutiens comme vous. Surtout, je pense que, dans un régime démocratique, c'est aux électeurs de choisir leurs élus. Si un élu est formidable, intègre, dévoué, je ne vois pas ce qui s'oppose à ce qu'il soit régulièrement réélu. »

Question posée :

- Seriez-vous d'accord pour porter à 10 ans le plafond de la peine complémentaire d'inéligibilité pour les élus condamnés pour faits de corruption ?

Réponse et commentaires de Nicolas Sarkozy :

réponse = ne se prononce pas

« 5 ans ou 10 ans, je crois que c'est une différence plus symbolique que réelle. Dans les faits, cinq années d'inéligibilité constituent déjà en effet une sanction très lourde dont on ne se relève qu'en regagnant la confiance de ses concitoyens. »

5. Marchés publics

Question posée :

Les marchés publics constituent un secteur à risque. L'importance des enjeux financiers, le respect des contribuables et la nécessité démocratique de rendre des comptes, impliquent que des mesures concrètes soient prises pour prévenir la corruption et améliorer la déontologie de la commande publique. Tel est l'objectif du pacte de transparence élaboré par TI, qui associe la mise en place d'une charte éthique de l'achat public dans les collectivités publiques à l'attestation du dirigeant de l'entreprise soumissionnaire que l'attribution du marché n'a donné lieu à aucun avantage occulte et que toutes les charges facturées correspondent à des prestations effectives.

Si vous êtes élu(e) :

- Seriez-vous d'accord pour promouvoir le recours des collectivités publiques au pacte de transparence dans les marchés publics ?

Réponse et commentaires de Nicolas Sarkozy :

réponse = oui

« Les textes existent. Je suis favorable à tout ce qui peut permettre de les faire appliquer sans faille, et de conforter la confiance des citoyens. »

6. Secret défense

Question posée :

L'importance de la procédure de déclassification de documents liés au « secret défense » a été récemment illustrée avec l'affaire des « frégates de Taiwan ». Pourtant, la Commission Consultative du Secret de la Défense Nationale, qui est une autorité administrative indépendante, ne rend que des avis consultatifs au ministre qui la saisit. Pour conférer plus d'autorité à cette procédure et éviter le soupçon du manque d'indépendance, TI France propose, dans une première étape, de transformer la Commission en une instance décisionnelle, et de mieux distinguer les informations qui relèvent effectivement du secret défense de celles qui ne le méritent pas.

Si vous êtes élu(e) :

- Seriez-vous d'accord pour transformer la CCSDN en une instance de décision et pour réformer la procédure de classification dans le sens d'un plus grand respect du droit des citoyens à l'information ?

Réponse et commentaires de Nicolas Sarkozy :

réponse = ne se prononce pas

« C'est une question délicate. La modernité de notre démocratie devrait conduire à aller plutôt dans votre sens. C'est pourquoi je suis ouvert sur cette question. Cela étant, je constate qu'aujourd'hui la Commission consultative du secret de la défense nationale propose assez souvent le déclassé des documents et surtout que le gouvernement suit toujours son avis. En l'état actuel des choses, je ne vois donc pas de raison de changer les règles. »

7. Moyens de la justice

Question posée :

En matière de lutte contre la corruption, la France dispose aujourd'hui d'un arsenal répressif parmi les plus complets. Son système associe une législation rigoureuse (sauf sur certains points touchant aux moyens d'investigation) à des organes ministériels et interministériels spécialisés. Cela étant, la France est, parmi ses grands voisins européens, l'un des pays les moins bien notés dans l'Indice de Perception de la Corruption publié par Transparency International (perception exprimée par les milieux d'affaires internationaux).

Si vous êtes élu(e) :

- Seriez-vous d'accord pour renforcer les moyens d'action du pôle financier parisien et des huit juridictions interrégionales spécialisées ?

Réponse et commentaires de Nicolas Sarkozy :

réponse = oui

« Il est indispensable d'assurer le bon fonctionnement des administrations et des services judiciaires chargés de lutter contre la corruption. Il convient, en particulier, de renforcer la capacité des services enquêteurs. La formation spécialisée des magistrats, des enquêteurs et des experts doit constituer une autre priorité. Des moyens matériels suffisants doivent, en outre, être mis à leur disposition. C'est d'ailleurs pourquoi je veux renforcer la spécialisation des tribunaux et des magistrats. Enfin, au-delà de la répression, il faut renforcer la prévention en direction des opérateurs publics et privés qui peuvent être exposés aux risques de la corruption. »

8. Lutte anti-blanchiment et paradis fiscaux

Question posée :

Pivots du blanchiment d'argent sale, les centres off-shore facilitent les transferts de fonds issus de la corruption. Contre ces abus, TI France appelle à l'adoption de normes communes, pour la transparence et la traçabilité des flux financiers, qui faciliteraient la coopération en matière de lutte contre la corruption. Cette exigence doit en particulier s'exercer à l'égard de certains de nos voisins européens, peu exemplaires en la matière.

Si vous êtes élu(e) :

- Seriez-vous d'accord pour exiger des États et territoires étroitement associés à la France (Monaco, Andorre) l'application des normes françaises en matière de flux financiers ?

Réponse et commentaires de Nicolas Sarkozy :

Réponse = oui

« La France doit continuer à être au premier rang de l'action internationale en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Sa législation est particulièrement stricte. Lorsque j'étais ministre de l'Économie et des finances, j'ai d'ailleurs étendu le champ d'application de la déclaration de soupçon de blanchiment, par la loi du 9 août 2004. La transparence de la place financière d'Andorre doit continuer à être promue. Il en va de même à Monaco, dans la continuité des efforts déjà réalisés, en lien avec la France, sur l'application aux activités bancaires du code monétaire et financier français et sur le respect de toutes les normes internationales de lutte contre le blanchiment. Je souhaite que cette collaboration se poursuive pour que des normes sur les flux financiers, équivalentes aux normes françaises, soient adoptées. »

Question posée :

- Seriez-vous d'accord pour engager une action vigoureuse dans le même sens auprès de nos partenaires de l'Union Européenne ?

Réponse et commentaires de Nicolas Sarkozy :

réponse = oui

« Notre réglementation, en France et en Europe, doit continuer à être à l'avant-garde des meilleurs standards internationaux en la matière. Je promouvrai cette action vigilante, auprès du G 7 et de l'OCDE, car les initiatives menées au cours des dernières années, souvent à l'initiative de la France, comme la liste noire du GAFI, ont montré leur efficacité. Je le ferai

également auprès de nos partenaires en Europe, pour que chacun puisse à son tour agir en ce sens. »

Question posée :

- Seriez-vous d'accord pour susciter une initiative similaire anti-corruption sur le plan international à la faveur du dialogue qui va s'engager pour la mise en œuvre de la convention signée en 2003 à Mérida sous l'égide de l'ONU ?

Réponse et commentaires de Nicolas Sarkozy :

réponse = oui

« La France et les pays de l'OCDE ont toujours été favorables à l'extension des normes anti-corruption au plus grand nombre d'États, notamment dans les grands pays émergents. Celles-ci sont une garantie d'échanges économiques respectant les règles d'équité, de juste concurrence et de moralité. Je suis donc favorable à une poursuite de cette action auprès d'un maximum d'États, en particulier auprès de ceux envers qui la France et l'Europe développent un partenariat économique actif et versent une aide au développement. Le dialogue consécutif à la convention de Mérida constitue un cadre tout à fait approprié. »

9. Coopération judiciaire internationale

Question posée :

La mondialisation de la criminalité, et notamment de la corruption, exige une réponse internationale de la part des États. L'Union Européenne n'est pas restée inactive : au-delà de la coopération au sein d'EUROPOL et d'EUROJUST, la Déclaration de Paris (7-8 février 2002) propose de nouvelles mesures de collaboration en matière de lutte contre la corruption.

Les Parlements européens se sont engagés à améliorer la transparence des mouvements de capitaux, à renforcer les sanctions contre les pays et territoires non coopératifs, à consolider la coopération judiciaire, policière et administrative et à développer des règles prudentielles contre le blanchiment et la délinquance financière. Le but est de mettre en place une base normative commune pour la définition des législations nationales.

Si vous êtes élu(e) :

- Seriez-vous d'accord pour rendre obligatoire le respect des engagements pris dans la Déclaration de Paris comme faisant partie de l'acquis communautaire ?

Réponse et commentaires de Nicolas Sarkozy :

réponse = oui

« Le blanchiment et l'utilisation du système financier par les réseaux criminels représentent une menace directe pour nos sociétés démocratiques et la stabilité économique. J'ai la volonté, en partenariat avec les autres États européens, d'engager une véritable action concertée en matière de rapprochement des législations et de coopération renforcée entre les autorités judiciaires et les services enquêteurs. Il convient en particulier de s'engager sur la transparence des mouvements de capitaux et prévoir des sanctions à l'égard des pays non coopératifs. »

10. Aide au développement et corruption

Question posée :

La corruption affectant l'aide internationale est considérée comme l'un des obstacles majeurs au développement. Les fonds alloués sont encore trop souvent détournés de leurs objectifs. La prise en compte effective de ce problème par les bailleurs de fonds, parmi lesquels figure la France, et par les gouvernements bénéficiaires de l'Aide Publique au Développement, est indispensable. TI France en appelle à un meilleur contrôle des fonds accordés, notamment par l'adoption de normes communes en matière de transparence et d'audit.

Si vous êtes élu(e) :

- Seriez-vous d'accord pour obtenir des pays bénéficiaires de l'aide bilatérale française un engagement d'agir de manière effective contre la corruption et d'assurer la transparence sur l'utilisation de l'aide ?

Réponse et commentaires de Nicolas Sarkozy :

réponse = oui

« Je veux que la France inscrive sa politique d'aide au développement dans le cadre de partenariats exigeants et responsables. Le principe de conditionnalité s'appliquera avec rigueur en prenant mieux en compte le respect de l'État de droit et de bonne gouvernance. »

11. Industries extractives

Question posée :

L'exploitation de leurs ressources naturelles constitue potentiellement l'un des meilleurs leviers économiques pour le développement des pays pauvres. Or, on constate que les deux tiers de la population la plus défavorisée est localisée dans des États parmi les plus riches en ressources naturelles. C'est ce l'on nomme la « malédiction des ressources ». L'idée que la transparence des flux financiers de l'industrie extractive est la meilleure arme contre leur détournement fait aujourd'hui l'objet d'un consensus international. C'est un point que défend TI au sein de la plate-forme internationale d'ONG *Publiez ce que vous payez*.

Si vous étiez élu(e) :

- Seriez-vous d'accord pour proposer au Parlement une loi rendant obligatoire, pour les entreprises cotées du secteur des industries extractives, la publication dans leurs rapports annuels, des paiements de toutes natures faits à des États dans lesquels elles opèrent, et pour inviter nos partenaires du G8 à faire de même ?

Réponse et commentaires de Nicolas Sarkozy :

réponse = oui

« Il est normal que les entreprises cotées de ce secteur fassent preuve de la plus grande transparence. Mais cette initiative ne doit pas se limiter à la France. Une législation similaire doit être adoptée par l'ensemble des pays développés afin d'éviter que les pays les moins-développés en la matière puissent en tirer un quelconque avantage concurrentiel. »

12. Déclenchement d'alerte éthique

Question posée :

Le déclenchement d'alerte est le geste accompli par un individu qui est témoin, dans son activité professionnelle, d'actes illicites et qui, par civisme, décide d'alerter les autorités ayant le pouvoir d'y mettre fin. TI France estime que le déclenchement d'alerte est un outil utile de prévention de la corruption. Elle soutient le développement de ce type de procédures d'usage courant dans de nombreux pays étrangers.

Ces dispositifs doivent être encadrés de manière à prévenir les abus. Il s'agit à la fois de s'assurer du bien fondé de la plainte, et de protéger le déclencheur d'alerte d'éventuelles représailles.

Si vous êtes élu(e):

- Seriez-vous d'accord pour encourager la mise en place de procédures de déclenchement d'alertes au sein des entreprises et des administrations, prévoyant notamment la protection des déclencheurs d'alerte ?

Réponse et commentaires de Nicolas Sarkozy :

réponse = oui

« Ces dispositifs ne présentent un intérêt que si l'on se dote, parallèlement, des précautions nécessaires pour éviter tout usage malveillant. Je sais toute l'injustice des accusations infondées. La recherche légitime de la transparence ne doit pas se faire au détriment de la réputation de personnes honnêtes. »

Si vous êtes élu(e) :

Question posée :

- Seriez-vous d'accord pour rendre compte aux Français du suivi des engagements que vous auriez pris en réponse à ce questionnaire ?

Réponse et commentaires de Nicolas Sarkozy :

réponse = oui

« Si je suis élu, je rendrai compte chaque année devant le Parlement de l'état d'avancement de mon projet. La lutte contre la corruption fera naturellement partie des questions abordées à cette occasion. »